

GE_GERICHTE ACPR/811/2020 vom 16. Oktober 2020

GE Cour de justice, 2020-10-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_811_2020

FR: GE_GERICHTE ACPR/811/2020 du 16 octobre 2020

IT: GE_GERICHTE ACPR/811/2020 del 16 ottobre 2020

Erwägungen

E. 6

septembre 2020 et apparaissaient suffisantes; - le recourant conteste ici les charges, ce qui frise la témérité. Le TMC, dans son ordonnance querellée, a relevé avec pertinence les lieux et heures des interpellations du prévenu, ce qui contredisait ainsi les explications de ce dernier sur la prétendue licéité de sa présence à ces endroits. Le prévenu, dans son recours, ne convainc nullement en réaffirmant que sa présence à tel ou tel endroit était légitime, admettant au contraire qu'il avait "traîné" dans les différents secteurs et s'était rendu par négligence dans la laverie, en violation des interdictions à lui notifiées; - le recourant conteste à nouveau le risque de fuite, pour les mêmes motifs que ceux qu'il avait soulevés dans son précédent recours et ce, nonobstant l'arrêt rendu dans l'intervalle par la Chambre de céans. Il sera donc renvoyé à cette décision, dont les considérations valent mutatis mutandis ici, aucun élément nouveau de nature à affaiblir le risque de fuite n'étant survenu depuis lors; - le même constat s'impose s'agissant du risque de réitération, au sujet duquel il peut également être renvoyé à l'arrêt du 2 novembre 2020; - comme précédemment relevé par la Chambre de céans, il n'existe aucune mesure de substitution apte à pallier les deux risques retenus;

- 6/8 - P/1295/2020 - enfin, la détention provisoire subie par le recourant respecte le principe de la proportionnalité, étant relevé que l'audience de jugement a été agendée au 23 novembre prochain; - le recours s'avère ainsi infondé et sera rejeté; - le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, qui comprendront un émolument de CHF 900.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP; E 4 10.03). * * * * *

- 7/8 - P/1295/2020

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.